



JE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

## Conseil Municipal du mercredi 18 février 2015

**Présents** : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : M. Guyslain Rosset (3<sup>ème</sup> adjoint), Mmes Ajéra Aoun, Karine Ambrosino, Jacqueline Lemerrier et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Cyril Le Mouellic, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

**Absents** : Mme Roselyne Bocquiaux (1<sup>ère</sup> adjointe) qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin, Mme Christelle Rundstadler (2<sup>ème</sup> adjointe) qui donne pouvoirs à M. Guyslain Rosset, Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Ajéra Aoun.

*Mme Karine Ambrosino est désignée secrétaire de séance.*

### Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Projet d'aménagement d'un équipement multisports et demande de subvention DETR
- 2) Questions diverses

### 1. Projet d'aménagement d'un équipement multisports et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire remercie les conseillers de se réunir pour le seul point de l'ordre du jour, le projet d'aménagement de l'équipement multisports. Dit qu'il convient de délibérer afin de présenter un dossier complet de subvention DETR, pensant avoir envoyé par mail le projet du City Stade à l'ensemble des conseillers, il semble que seul M. Hérouin l'ait reçu. Il va donc le renvoyer. Monsieur le Maire présente la version papier et souligne que le projet d'équipement représente une grande dépense et que cette dépense est conditionnée par une recette exceptionnelle, la vente du terrain constructible appartenant à la commune situé rue des Sablons.

Mme Aoun demande quel type de sports pourra être pratiqué sur le terrain. M. le Maire dit que les sports pouvant être pratiqués seront : le tennis, le foot, le volley, le hand, le badminton et la course.

M. Hérouin demande à combien est estimé le terrain. M. le Maire dit qu'une demande d'estimation a été faite auprès des services du domaine, dit qu'il y a une parcelle de 200 m<sup>2</sup> attenante au terrain qui appartient à Mme Caillot, l'idée serait de faire une vente conjointe des deux terrains. Mme Aoun demande s'il y a un entretien de l'équipement multisports, M. le

Maire dit que cela doit être indiqué dans le descriptif technique et que le dossier est à disposition pour consultation. Mme Aoun et Mme Ambrosino demandent si les voisins ne vont pas être gênés. M. le Maire dit qu'actuellement la commune n'a aucun foncier suffisamment bien placé pour accueillir l'équipement dit que des enfants jouent actuellement au ballon à l'endroit cet emplacement sans que cela ne pose trop de problèmes et que cela fera moins de bruit sur un terrain adapté, dit que des règles d'utilisation seront établies et qu'à l'avenir l'espace devant le cimetière sera clos avec un accès limité aux riverains en dehors de certaines heures.

M. Le Mouellic dit qu'il faudrait prévoir des points lumineux. M. le Maire dit qu'il y a des fourreaux qui ont été passés pour l'éclairage du terrain de boules et qu'il sera nécessaire de l'étendre à la structure, dit que l'éclairage sera contrôlé indépendamment de l'éclairage public.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet d'aménagement d'un équipement multisports.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2015- circulaire d 26 janvier 2015, soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 117 000€ pour la catégorie n°4,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs,

ADOpte l'avant-projet le projet d'aménagement d'un équipement multisports pour un montant HT de 40 973€ HT soit 49 167.60€ TTC.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2015,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR	30%	soit	12 291.90€
Part collectivité	70%	soit	28 681.10€

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2015, article 2128 section d'investissement,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **2. Questions diverses**

M. le Maire dit que la candidature de Gommecourt pour l'aide à la création des réseaux enterrés a été retenue par le SEY, mais que la part financière à la charge de la commune étant de 60 000 €, devant la réalité des chiffres les travaux ne pourront être réalisés cette année.

M. le Maire dit qu'une réunion importante s'est tenue en préfecture concernant le projet de territoire pour l'intercommunalité. Le Préfet des Yvelines doit présenter au Préfet de région la carte définitive du périmètre retenu et a demandé à Bonnières et Freneuse, les villes centres de la communauté de communes de délibérer quant à leurs souhaits de se maintenir au sein de la CCPIF. Dit que la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye (CCPL) devra se joindre à la CCPIF afin d'atteindre l'équivalent de 20 000 habitants.

Monsieur le Maire dit que la CCPIF n'est pas endettée et que nous devons rester dans ce périmètre rural afin d'y apporter avec la CCPIF des projets nouveaux, mais explique que si l'une ou l'autre des deux villes centre faisaient un autre choix que la CCPIF, nous aurions obligation de par la loi dite « MAPTAM » de rejoindre une grande structure comme la CAMY qui rejoindra elle aussi un immense périmètre du grand projet de schéma régional de coopération intercommunale.

M. Abdedou dit que l'ALSC s'est réunie vendredi dernier, qu'il y a un projet de cours d'anglais et d'informatique. Il demande s'il serait possible d'utiliser la salle sous la mairie pour ces activités. M. le Maire dit que Mme Philpott souhaitait dispenser des cours d'informatique dans le cadre de la bibliothèque afin de favoriser la venue de nouveaux adhérents. Les conseillers sont d'accord pour que la salle sous la mairie soit utilisée pour ces activités. M. Abdedou dit que la création du site internet a pris un peu de retard, le lien vers le site sera envoyé aux conseillers prochainement. M. le Maire dit que la réception des travaux d'éclairage public sera faite prochainement. Il dit que les globes de l'éclairage extérieur de la salle communale ont été remplacés comme prévu par des LED.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h.*

Délibération n°1 : projet d'aménagement d'un terrain multisports et demande de DETR

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Karine Macerelle

Jacques Guérin

Fabrice Guénand

Patrick Hérouin

Jacqueline Lemercier

Cyril Le Mouellic

Guyslain Rosset

Arnaud Thomas

Gérard Solaro